



**Communauté** de communes  
de l'**Ouest Rhodanien**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement (RPQS)**

**Année : 2013**

**Périmètre de la Haute Vallée d'Azergues  
(ex CCHVA)**

**Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**



**[www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)**

contact@cc-or.fr • 04 74 05 06  
5 rue de la Vienne - BP 47 - 69171 TARARE CED

**Première partie :**

**L'assainissement  
collectif**



## **INTRODUCTION**

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau et d'assainissement, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Ce rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin. Si tout ou partie de la compétence a été transférée à un ou plusieurs EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports transmis par ces EPCI dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 en complètent le contenu, en intégrant notamment des indicateurs de performance du service public.

Ce rapport peut être consulté à la mairie et au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site de la COR à l'adresse suivante [www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)



## SOMMAIRE

<b>I. Caractérisation technique du service</b> .....	<b>5</b>
A. Présentation du territoire desservi .....	5
B. Mode de gestion du service .....	5
C. Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0) .....	6
Le volume facturé aux abonnés est de : .....	7
D. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0) .....	7
E. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	7
F. Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	9
G. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur D203.0) .....	17
<b>II. L'activité du service</b> .....	<b>17</b>
<b>III. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b> .....	<b>18</b>
A. Modalités de tarification .....	18
B. Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0) .....	20
Collectivité .....	20
C. Montant des recettes .....	21
<b>IV. Indicateurs de performance</b> .....	<b>21</b>
A. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1) .....	21
B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2) .....	22
C. Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3) .....	23
D. Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3) .....	24
E. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3) .....	24
F. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3) .....	25
<b>V. Financement des investissements</b> .....	<b>25</b>
A. Montants financiers .....	25
B. État de la dette du service .....	26
C. Amortissements .....	26
D. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	26
E. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
<b>VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b> .....	<b>28</b>
A. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0) .....	28
B. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	28

**Annexe : avis des services de la police de l'eau sur la conformité des systèmes d'assainissement**

## **I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

### **A. Présentation du territoire desservi**

#### **▪ Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues (CCHVA)

#### **Compétences liées au service :**

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues

#### **Nom des communes adhérentes au service (et lieux-dits pour chaque commune) :**

- x Chambost Allières
- x Chénelette
- x Claveisolles
- x Grandris
- x Lamure sur Azergues
- x Poule les Echarmeaux
- x St Bonnet le Troncy
- x St Nizier d'Azergues

#### **Descriptif du territoire desservi :**

Chaque commune adhère à la CCHVA pour les compétences concernées

#### **Zonage d'assainissement :**

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée sur les 8 communes de la CCHVA, après enquête publique.

### **B. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

#### **▪ Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **SOGEDO – 4 place des Jacobins – BP 2119 – 69226 LYON CEDEX (siège social)**

Date de début de contrat : **01/07/2006**

Date de fin de contrat : **30/06/2016**

#### **Missions du délégataire :**

- La collecte, le transport et le traitement des effluents
- L'élimination des sous-produits d'épuration : graisse, sable, refus de grilles
- Le traitement des boues
- L'élimination ou la valorisation des boues d'épuration
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	15/11/2010	Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre affermé et suppression des anciens

▪ **Convention de prestation de service :**

Nom du prestataire : **SOGEDO – 4 place des Jacobins – BP 2119 – 69 226 LYON CEDEX (siège social)**

Date de début de contrat : **22/03/2010**

Date de fin de contrat : **22/03/2014**

Missions du prestataire :

- surveillance et entretien du dispositif de traitement du lotissement du Plat des Granges à Claveisolles.

**C. Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)**

▪ **Nombre d'abonnements**

**Compétence collecte communale :**

**Nombre d'abonnements :**

Abonnés domestiques et assimilés	1 524
Abonnés non domestiques	0
<b>Total</b>	<b>1 524</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

**Compétence collecte intercommunale :**

**Répartition des abonnés par commune :**

Communes	Abonnés domestiques et assimilés	Abonnés non domestiques	Total
Chambost Allières	217	0	217
Chénelette	0	0	0
Claveisolles	112	0	112
Grandris	471	0	471
Lamure sur Azergues	347	0	347
Poule les Echarmeaux	293	0	293
St Bonnet le Troncy	84	0	84
St Nizier d'Azergues	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 617</b>	<b>8</b>	<b>1 524</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

▪ **Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- **Nombre total d'habitants des communes** : la population à prendre en compte est celle qui résulte du recensement, majoré entre chaque année des accroissements de population : **5 381**
- **Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné)** = nombre total d'habitants de la commune / nombre d'abonnés à l'eau potable (issu du rapport AEP) =  $5\,381 / 2\,601 = 2.06$
- **Nombre d'habitants desservis** = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer =  $1\,524 \times 2.06 = 3\,139$

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 139 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

Le volume facturé aux abonnés est de :

Volumes facturés :	
Aux abonnés domestiques	104 704 m3
Aux abonnés non domestiques	0 m3
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>104 704 m3</b>

**D. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)**

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

**E. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de **58.30 kilomètres**, dont :

Réseau séparatif	<b>36.72 km (dont 71 % d'eaux usées et 29 % d'eaux pluviales)</b>
Réseau unitaire	<b>21.585 km (soit 37 %)</b>

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	1	Grandris	Route de la Roue	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	2	Grandris	La Rivière	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	3	Grandris	L'Etang	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	4	Grandris	Vers Chapeton	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	5	Grandris	La Grande Ferme	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	6	Grandris	Grande Rue	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	7	Lamure sur Azergues	Le Stade	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	8	Lamure sur Azergues	Quartier Neuf	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	9	Poule les Echarmeaux		< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	10	Poule les Echarmeaux		< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	11	Chambost Allières	Pont de l'Azergues	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	12	Chambost Allières	Rejet à l'Azergues	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	13	Chambost Allières	Pont du Chemin de Fer	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	14	Lamure sur Azergues	PR STEP Lamure	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	15	Poule les Echarmeaux	PR de la Gare	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	16	Poule les Echarmeaux	PR La Chavanne	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	17	Grandris	PR de la Rivière	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	18	Grandris	PR STEP Grandris	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	19	Chambost Allières	PR STEP Chambost	< 120 kg DBO5/jour

Trop plein Postes de refoulement	20	Claveisolles	PR de pont Gaillard	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	21	Claveisolles	PR STEP Claveisolles	< 120 kg DBO5/jour

## F. Ouvrages d'épuration des eaux usées

### ▪ STEU de Lamure sur Azergues - Charbonnier :

Nom de la station : **Charbonnier**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : traitement par boues activées

Année de construction : 1978

Modification de la filière : 2008 (filière boues)

Capacités d'épuration :

- × Nombre d'équivalents habitants : 860 EH (base DBO5)

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	34.4 kg/j	68.8 kg/j	34.4 kg/j			129 m3/j temps sec	L'Azergues

- × Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

- × Prescriptions de rejet :

- Arrêté ministériel du 22/06/2007 : NON
- Dossier loi sur l'eau et arrêté d'autorisation
- Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO5	30	ou	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NH4+			
PT (Phosphore Total)			
PH			

- × Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	11.3 kg/j	35.6 kg/j	11.2 kg/j	4.6 kg/j	0.5 kg/j	375 m3/J
Rendement de la STEP	58 %	55 %	48 %	9 %	20 %	290 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0.86	0.36	- 58 %	Rhizocompostage	Lits de roseaux STEU Grandris

**Commentaires**      **STEP déclarée non conforme en 2013 – Projet de réhabilitation en cours avec travaux d'élimination d'eaux claires parasites sur réseau**

▪ **STEU de Lamure sur Azergues – Les Arnauds :**

Nom de la station : **Les Arnauds**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : filtre à sable planté de roseaux

Année de construction : 2009

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 180 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	11.4 kg/j	24 kg/j	kg/j			31.2 m3/j temps sec	L'Azergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

- Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	ou	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4.77 kg/j	7.76 kg/j	1.33 kg/j	0.81 kg/j	0.08 kg/j	6 m3/j
Rendement de la STEP	96 %	88 %	90 %	52 %	38 %	19 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0	Rhizocompostage	In situ

▪ **STEU de Poule les Echarmeaux - La Chavanne :**

Nom de la station : **La Chavanne**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) Disque Biologique et rhizocompostage

Année de construction : 2008

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 600 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j	2.4 kg/j	135 m3/j temps sec	L'Ergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

- Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI et prescriptions locales

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	70
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	90
NGL	10	ou	70
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	12.4 kg/j	25.48 kg/j	9.27 kg/j	4.28 kg/j	0.57 kg/j	176 m3/j
Rendement de la STEP	92 %	73 %	90 %	33 %	21 %	130 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	2.29	2.43	6 %	Rhizocompostage	In situ

▪ **STEU de Poule les Echarmeaux – Les Echarmeaux :**

Nom de la station : **Les Echarmeaux**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : lit bactérien

Année de construction : 1974

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	14 kg/j	kg/j	kg/j			40 m3/j temps sec	L'Ergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

○ Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	ou	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1.11 kg/j	3.99 kg/j	1.14 kg/j	0.82 kg/j	0.11 kg/j	31 m3/j
Rendement de la STEP	64 %	54 %	76 %	16 %	10 %	77 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0.43	0.40	-6 %	Incineration	STEU de Pierre Bénite

▪ **STEU de Grandris :**

Nom de la station : **La Folletière**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : boues et rhizocompostage

Année de construction : 1984

Modification de la filière : 2008 filière boue en lits plantés de roseaux

Déplacement du point de rejet : 2012 dans l'Azergues

Réhabilitation et extension : 2014

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 1025 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	56 kg/j	112 kg/j	56 kg/j			280 m3/j temps sec	L'Azergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

○ Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	ou	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	16.6 kg/j	49.5 kg/j	24.1 kg/j	8.2 kg/j	1 kg/j	370 m3/j
Rendement de la STEP	91 %	93 %	98 %	70 %	40 %	132 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	6.61	11.26	70 %	Rhizocompostage	In situ

**Commentaires**

**STEU réhabilitée en 2014**

▪ **STEU de Chambost Allières :**

Nom de la station : **le Bourg**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Disque Biologique et rhizocompostage

Année de construction : 2006

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 1000 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	330 m3/j temps sec	L'Azergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

○ Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	ou	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	14.04 kg/j	43.75 kg/j	11.41 kg/j	6.33 kg/j	0.62 kg/j	174 m3/j
Rendement de la STEP	95 %	89 %	91 %	38 %	13 %	52 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	In situ

▪ **STEU de Claveisolles :**

Nom de la station : **La Gare**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Disque Biologique et rhizocompostage

Année de construction : 2009

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 500 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	30 kg/j	60 kg/j	45 kg/j	7.5 kg/j		75 m3/j temps sec	L'Aze

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 27/05/2009

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

- Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI et prescriptions locales

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	70
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	80
NGL	15	ou	80
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3.5 kg/j	10.65 kg/j	4.03 kg/j	1.64 kg/j	0.18 kg/j	46 m3/j
Rendement de la STEP	97 %	88 %	95 %	61 %	28 %	61 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	2.13	5.44	155 %	Rhizocompostage	In situ

▪ **STEU de St Bonnet le Troncy :**

Nom de la station : **Le Bourg**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtre à sable planté de roseaux

Année de construction : 2011

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 300 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	18 kg/j	36 kg/j	15 kg/j	3 kg/j	0.6 kg/j	56 m3/j temps sec	Le Ronçon

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

- Arrêté ministériel du 22/06/2007 : OUI + exigences locales Police de l'Eau

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	ou	90
DCO	105	ou	85
MES	30	ou	90
NGL	11	ou	85
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	12.58 kg/j	5.31 kg/j	0.9 kg/j	0.13 kg/j	0.00 kg/j	18 m3/j
Rendement de la STEP	99 %	99 %	99 %	92 %	0 %	32 %

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2012	2013	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	In situ

**G. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration**  
**(Indicateur D203.0)**

**Quantité de boues totale produite par le service : 19.89 TMS (Indicateur D203.0)**

**II. L'activité du service**

Les faits marquant de l'année 2013 ont été les suivants :

- ❖ Le démarrage des travaux d'assainissement du bourg de St Nizier d'Azergues (STEP et réseaux),
- ❖ Les travaux de réhabilitation et d'extension de la STEP de Grandris (1370 EH),
- ❖ Les travaux de mise en séparatif de l'antenne de la Gare à Lamure/Azergues,
- ❖ La réalisation des études de projet pour les travaux suivants :
  - ❖ La construction d'un système d'assainissement complet pour le centre bourg de Chénelette (STEP et réseaux),
  - ❖ L'assainissement du hameau Le Chambost à Chambost Allières (51 maisons à raccorder),
  - ❖ La réhabilitation du réseau unitaire de La Combe à Chambost Allières,
  - ❖ L'assainissement quartier La Folletière à Grandris (10 maisons à raccorder et 1 tènement de zone d'activité),
  - ❖ Le remplacement de la STEP des Echarmeaux à Poule les Echarmeaux (80 EH),
  - ❖ La réhabilitation du réseau unitaire du centre bourg de Poule les Echarmeaux.

### III. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### A. Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2014
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	31.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.390 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	40.26 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.6490 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>		
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0.15 €/m3
	TVA 7 %	

Le service est assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/11/2005 approuvant le principe de facturation de la redevance assainissement sur la facture d'eau potable émise par la Lyonnaise des Eaux délégataire du service public d'eau potable.
- Délibération 06/03/2007 modifiant la tarification de la part CCHVA et la portant à 74 263 € pour l'année 2007 soit + 3 %.
- Délibération 19/12/2007 modifiant la tarification de la part CCHVA et la portant à 76 491 € pour l'année 2008 soit + 3 %.
- Délibération du 01/02/2008 modifiant la tarification de la part fixe et proportionnelle de la CCHVA avec prise d'effet au 01/01/2008.

La nouvelle tarification est la suivante :

Part proportionnelle	0.33 € HT/m3
Part fixe	27.99 € HT/an

- Délibération du 23/09/2008 modifiant la tarification de la part fixe et proportionnelle de la CCHVA avec prise d'effet au 01/01/2009.

La nouvelle tarification est la suivante :

Part proportionnelle	0.35 € HT/m3
Part fixe	30 € HT/an

- Délibération du 27/10/2009 modifiant la tarification de la part fixe et proportionnelle de la CCHVA avec prise d'effet au 01/01/2010.

*La nouvelle tarification est la suivante :*

Part proportionnelle	0.40 € HT/m3
Part fixe	30 € HT/an

- Délibération du 27/10/2010 instaurant une taxe de raccordement pour les habitations existantes d'un montant forfaitaire de 300 € pour les années 2009, 2010 et 2011 avec prise d'effet au 01/01/2009.
- Délibération du 29/03/2011 instaurant un forfait de redevance pour les usagers sur puits d'un montant de 70 € pour la part communautaire.
- Délibération du 31/01/2012 instaurant la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) pour les constructions neuves d'un montant forfaitaire de 1 550 €.
- Délibération du 28/02/2012 modifiant le forfait de redevance pour les usagers sur puits. Le nouveau montant est de 80 € pour la part communautaire.
- Délibération du 28/02/2012 modifiant la tarification de la part fixe et proportionnelle de la CCHVA avec prise d'effet au 01/07/2012.

*La nouvelle tarification est la suivante :*

Part proportionnelle	0.30 € HT/m3
Part fixe	50 € HT/an

- Délibération du 27/03/2012 donnant dérogation à l'utilisateur ANC qui dispose d'un dispositif récent de moins de 3 ans sur son délai de raccordement à l'assainissement collectif lors d'une extension. Pour ces usagers, le délai réglementaire de 2 ans est porté à 7 ans.
- Délibération du 27/03/2012 modifiant la tarification de la part fixe et proportionnelle de la CCHVA suite à remarque de la Sous-Préfecture sur le fait que la part fixe ne doit pas dépasser 40 % de la part fixe et variable avec prise d'effet au 01/07/2012.

*La nouvelle tarification est la suivante :*

Part proportionnelle	0.39 € HT/m3
Part fixe	31 € HT/an

- Délibération du 12/06/2012 instaurant à compter du 01/07/2012 la Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) en remplacement de Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) pour les constructions neuves, extensions et réaménagement d'immeubles. Son montant forfaitaire est de 1 550 €.
- Délibération du 19/09/2012 instaurant le principe de l'assujettissement à la redevance assainissement pour les usagers raccordables dès la mise en service du réseau.
- Délibération du 12/02/2013 modifiant le prix de la PFAC pour la porter forfaitairement à 1 600 € à compter du 01/01/2013.
- Délibération du 12/03/2013 instaurant le principe de prélèvement sur la facture d'eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les usagers du collectif. Cette redevance est prélevée par le délégataire du service d'eau potable pour être reversée ensuite intégralement à l'agence de l'eau RMC. Cette redevance s'élève à 0.15 €/m3 à compter du 01/05/2013.

**B. Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)**

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont les suivantes :

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'exercice Année N	1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport Année N+1	Variation
<b>Délegataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement + frais d'accès)	40.10 €	40.26 €	0.4 %
Part proportionnelle	76.08 €	77.88 €	2.4 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement + frais d'accès)	30.00 €	31.00 €	3.3 %
Part proportionnelle	48 €	46.80 €	- 2.5 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>194.18 €</b>	<b>195.94 €</b>	<b>0.9 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18 €	18 €	0 %
TVA 7 % au 01/01/2012 – 10 % au 01/01/2014	14.85 €	21.39 €	44 %
<b>Total facture TTC pour 120 m3</b>	<b>227.03 €</b>	<b>235.33 €</b>	<b>3.6 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>1.89 €</b>	<b>1.958 €</b>	<b>3.6%</b>

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1er janvier de l'année N d'exercice	1er janvier de l'année N+1 de présentation du rapport
((1) + (2)) / (3)	36.10 %	36.36 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total hors taxes et redevances de la facture doit être inférieur à 50 % pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50 % de la population totale, et inférieur à 40 % pour les autres collectivités. Ces valeurs passent respectivement à 40 % et 30 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse de la part fixe du délégataire	Actualisation annuelle contractuelle selon formule d'indexation des prix
Hausse de la part proportionnelle du délégataire	Actualisation annuelle contractuelle selon formule d'indexation des prix
Hausse de la part fixe de la CCHVA	Augmentation pour financement programme de travaux pluriannuel suite à étude zonage assainissement (3,45 M€ HT sur 20 ans)
Hausse de la TVA	Hausse du taux de TVA de 7 % à 10 % au 01/01/2014

### C. Montant des recettes

<b>Recettes de la CCHVA</b>	Redevances perçues auprès des usagers sur facture d'eau (parts fixe et variable)	151 939 €
	PFAC (1600 € constructions neuves et 300 € maisons existantes)	27 700 €
	Participation du délégataire aux frais de contrôle de son contrat	0 €
	Subventions d'investissement	393 519.6 €
	Participation du budget général au budget annexe assainissement	800 000.00 €
	Contribution du budget général au titre des eaux pluviales	0 €
	Primes pour épuration versées par l'agence de l'eau	20 620.07 €
	<b>TOTAL recettes CCHVA</b>	<b>1 333 412.36 €</b>
<b>Recettes du délégataire</b>	Redevances perçues auprès des usagers sur facture d'eau (parts fixe et variable)	170 314.00 €
	Travaux de branchements réalisés par le délégataire	7 929.00 €
	Recettes d'exploitation pour gestion des Eaux Pluviales	14 158 €
	<b>TOTAL recettes délégataire</b>	<b>192 401.00 €</b>
<b>Recettes des Agences de l'Eau (perçues et reversées par Lyonnaise des Eaux avec eau potable)</b>	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte perçues auprès des usagers sur facture d'eau	Non renseigné

## IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :

-  : Très fiable
-  : Moyennement fiable
-  : Peu fiable

### A. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

**NOTA** : En l'absence de zonage d'assainissement, l'indicateur ne peut pas être calculé.

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées.

Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage).

Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement.

- **Nombre d'abonnés desservis :**

**Le service d'assainissement collectif dessert 1 617 abonnés.**

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires).

**Le service d'assainissement collectif comprend 1 956 abonnés potentiels.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

- **Taux de desserte :**

Formule de calcul :

Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 82.66 %

**Le taux de desserte est de 82.66 % (Indicateur P201.1) 😊**

### **B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)**

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et/ou le transport des eaux usées.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice réel</b>
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	1
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseignés.	+ 1 à + 5	0
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>40/45</b>	<b>26</b>

Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées"</b>	<b>120/120</b>	<b>26</b>

Sous- total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

<b>Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement</b>		
<b>Nouvel indice selon décret 2012-97</b>	<b>Indice réel</b>	<b>Ancien Indice</b>
Seuil minimal applicable de l'Indice de gestion patrimoniale selon décret 2012-97	40/45	20/20
<b>Valeur minimale obtenue</b>	<b>27</b>	<b>20</b>
Cotation selon décret 2012-97	/120	/100
<b>Valeur totale de l'indice de gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>non éligible aux points complémentaires</b>	<b>80</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **26/120** (Indicateur P. 202.2). 😊

### **C. Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)**

Sans objet.

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

Aucun système d'assainissement sur le périmètre n'est concerné par cet indicateur.

#### **D. Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)**

Sans objet.

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité (voir annexe 1).

Aucun système d'assainissement sur le périmètre n'est concerné par cet indicateur.

A titre d'information, d'après les autres avis transmis par le service en charge de la police de l'eau sur la conformité ERU des autres systèmes d'assainissement (- 2000 EH), les équipements sont conformes sur les systèmes de : 😊

- Lamure sur Azergues – Charbonnier
- Lamure sur Azergues – Les Arnauds
- Poule les Echarmeaux – La Chavanne
- Grandris
- Chambost Allières
- Claveisolles
- St Bonnet le Troncy

Les équipements sont non conformes sur les systèmes de : 😞

- Poule les Echarmeaux (Les Echarmeaux)

#### **E. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)**

Sans objet.

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité (voir annexe 1).

Aucun système d'assainissement sur le périmètre n'est concerné par cet indicateur.

**L'indice de conformité en performance est de 100 % (Indicateur P. 205.3) 😊**

A titre d'information, d'après les avis transmis par le service en charge de la police de l'eau sur la conformité ERU des autres systèmes d'assainissement, les performances des ouvrages sont conformes sur les systèmes de :

- Lamure sur Azergues – les Arnauds
- Poule les Echarmeaux – La Chavanne
- Grandris
- Chambost Allières
- Claveisolles
- St Bonnet le Troncy

Les équipements sont non conformes sur les systèmes de : 😞

- Lamure sur Azergues – Charbonnier
- Poule les Echarmeaux (Les Echarmeaux)

## **F. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)**

Seuls les services comportant au moins une station sont concernés.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Commune	Nom STEP	Tonnage évacué dans l'année en tMS	Lieu d'évacuation et de traitement	Conformité de la filière
Lamure sur Azergues	Charbonnier	0.36	Grandris Rhizocompostage	oui
Poule les Echarmeaux	Les Echarmeaux	0.40	Incineration à la STEP de Pierre Bénite	oui

### ▪ **A l'échelle du service**

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est de **100 %** 😊  
(Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

---

La CCHVA n'ayant pas mis en place de CCSPL (non concernée car EPCI < 50 000 habitants), les indicateurs complémentaires ne sont pas renseignés.

## **V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **A. Montants financiers**

	Année 2013
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	565 268.73 €
Montants des subventions	393 519.60 €
Montants des contributions du budget général	800 000.00 €

(Informations issues du compte administratif)

## B. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2013
Encours de la dette au 31 décembre	1 152 151.22 €
Montant remboursé durant l'exercice : annuité	123 771.39 €
Dont en capital ( <i>Compte 16 des dépenses d'investissement</i> )	66 703.61 €
Dont en intérêts ( <i>Compte 661 des dépenses d'exploitation</i> )	57 067.78 €

## C. Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité : 142 895.03 €  
(*Compte 68 des dépenses d'exploitation*)

## D. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

- ❖ La poursuite de la programmation pluriannuelle de travaux issue de l'actualisation des zonages d'assainissement des 8 communes de la CCHVA de 2012. Cette programmation pourrait être revue ou complétée à l'issue des conclusions du nouveau schéma directeur lancé par la COR en 2014.

Commune	Localisation	Nature des travaux	Coût HT (base 2012)	Nombre d'habitations	Ratio par habitant (€HT/hab)	Priorité
Chambost-Allières	Le Suchet	Extension de réseau	190 000 €	41	5 700	P2
	Terrains communaux	Extension de réseau	77 000 €	20	4 900	P3
	Terrains CCHVA	Extension de réseau	18 000 €	2	9 800	P3
Claveisolles	Fadoux	Extension de réseau	150 000 €	10	16 000	P2
	Maladière	Extension de réseau	155 000 €	11	15 000	P3
	Terrains Nord mairie	Extension de réseau	56 000 €	13	6 000	P2
Lamure-sur-Azergues	Gendarmerie-Champaillard	Extension de réseau	180 000 €	15	11 600	P2
	Voie ferrée - Les Roches	Extension de réseau	60 000 €	10	7 900	P3
	Malleval	Extension de réseau	80 000 €	15	6 100	P3
	Le Bas des Combettes	Extension de réseau	36 000 €	15	3 400	P2
	Quartier neuf	Extension de réseau	13 000 €	3	5 400	P2

Claveisolles	Vallossière	Création d'un système d'assainissement (STEP et réseaux)	260 000 €	19	13 700	P1
Poule-les-Echarmeaux	Chansaye	Création d'un système d'assainissement (STEP et réseaux)	553 000 €	51	11 500	P1
<b>TOTAL HT</b>			<b>1 828 000 €</b>	<b>225</b>		

- ❖ La régularisation administrative des ouvrages et équipements sur réseau qui doivent faire l'objet d'une procédure de déclaration (certains déversoirs d'orage),
- ❖ Le lancement d'une nouvelle étude diagnostic sur réseau afin de déterminer les tronçons à réhabiliter et à mettre en séparatif.
- ❖ Le lancement d'un audit du contrat d'affermage passé avec le délégataire pour vérifier si les conditions fixées au contrat sont bien remplies avec renégociation éventuelle

**E. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Commune	Désignation travaux	Coût estimé opération HT (phase AVP)	Nombre foyers raccordés
Chambost Allières	Extension de réseau hameau de Chambost et place Lachal	417 000,00 €	51
Chambost Allières	Réhabilitation réseau la Combe et élimination d'eaux claires parasites (gain 43 m3/j)	132 000,00 €	
St Nizier d'Azergues	Construction système d'assainissement complet du centre bourg (STEP 350 EH et réseau séparatif)	1 035 254,00 €	
Grandris	Réhabilitation et extension STEP	660 000,00 €	
Grandris	Assainissement hameau la Folletière	280 000,00 €	10
Poule les Echarmeaux	Réhabilitation du réseau unitaire centre bourg	135 000,00 €	
Poule les Echarmeaux	Remplacement STEP des Echarmeaux (80 EH)	130 000,00 €	
Chénelette	Construction système d'assainissement complet du centre bourg (STEP 350 EH et réseau séparatif)	770 000,00 €	70
<b>TOTAL</b>		<b>3 559 254 €</b>	

## VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### A. *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)*

Le service a reçu 13 demandes d'abandon de créances ou versements à un fond de solidarité au cours de l'exercice et 1 492.21 € TTC ont été abandonnés par le délégataire.

#### Formule de calcul

Nombre d'abandons de créances annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé  $1\,492.21\text{€} / \times 133\,719\text{ m}^3\text{ facturés} = 0.011160\text{ €/m}^3$

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de : 0.011 €/m3 (Indicateur P207.0). 😊

### B. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

Les fiches descriptives des indicateurs sont sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

